



les Sables
d'Olonne...

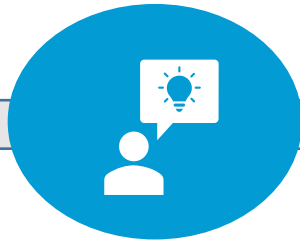
AGGLOMÉRATION

PROJET D'OPTIMISATION DE L'AÉRODROME DES SABLES D'OLONNE

Atelier 2 : Modalités d'usages du site

LES OBJECTIFS DE L'ATELIER

Les objectifs de l'atelier



Recueillir les contributions des habitants sur **les impacts potentiels de l'avant-projet** et identifier des **premières mesures d'atténuation de ces impacts**



Partager un socle de connaissances commun sur **les modalités d'usages de l'aérodrome**

AOT, Charte de bonne conduite : fonctionnement, application



Recueillir les **attentes du public concernant les modalités d'information** et de communication pour la poursuite du dialogue territorial



Déroulé de l'atelier en 4 temps de présentation et de participation

 10' **TEMPS DE PRÉSENTATION N°1**
Rappel des composantes de l'avant-projet

 40' **TEMPS PARTICIPATIF N°1**
Les impacts potentiels de l'avant-projet sur son environnement

 25' **TEMPS DE PRÉSENTATION N°2**
Présentation des modalités d'usages du site

 20' **TEMPS PARTICIPATIF N°2**
Les modalités de la poursuite du dialogue avec le public



RAPPELER LES COMPOSANTES DE L'AVANT-PROJET D'OPTIMISATION DES SABLES D'OLONNE



LES COMPOSANTES DE L'AVANT-PROJET D'OPTIMISATION DE L'AÉRODROME

Localisation

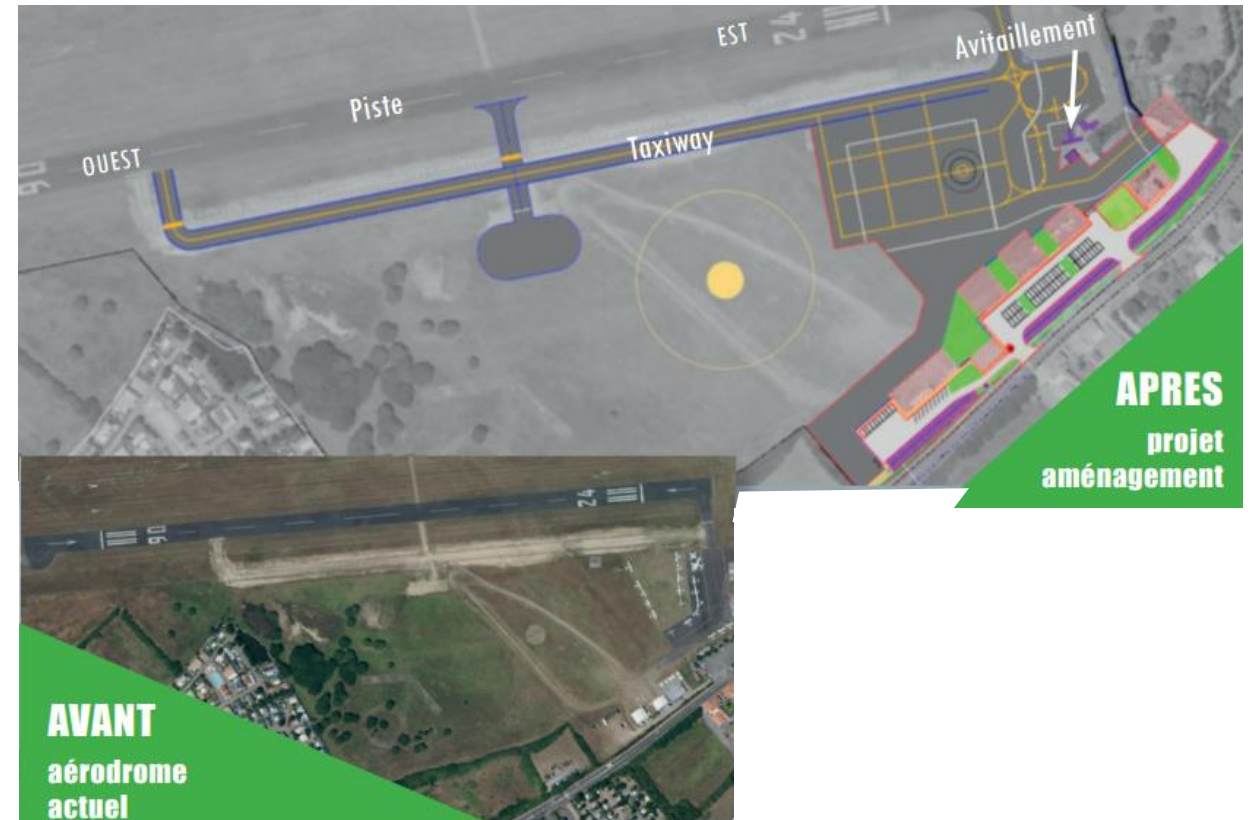


LES COMPOSANTES DE L'AVANT-PROJET D'OPTIMISATION DE L'AÉRODROME

Le projet de réaménagement a été initié en **2018** et confié à **INGEROP**.

Ils consistent principalement à :

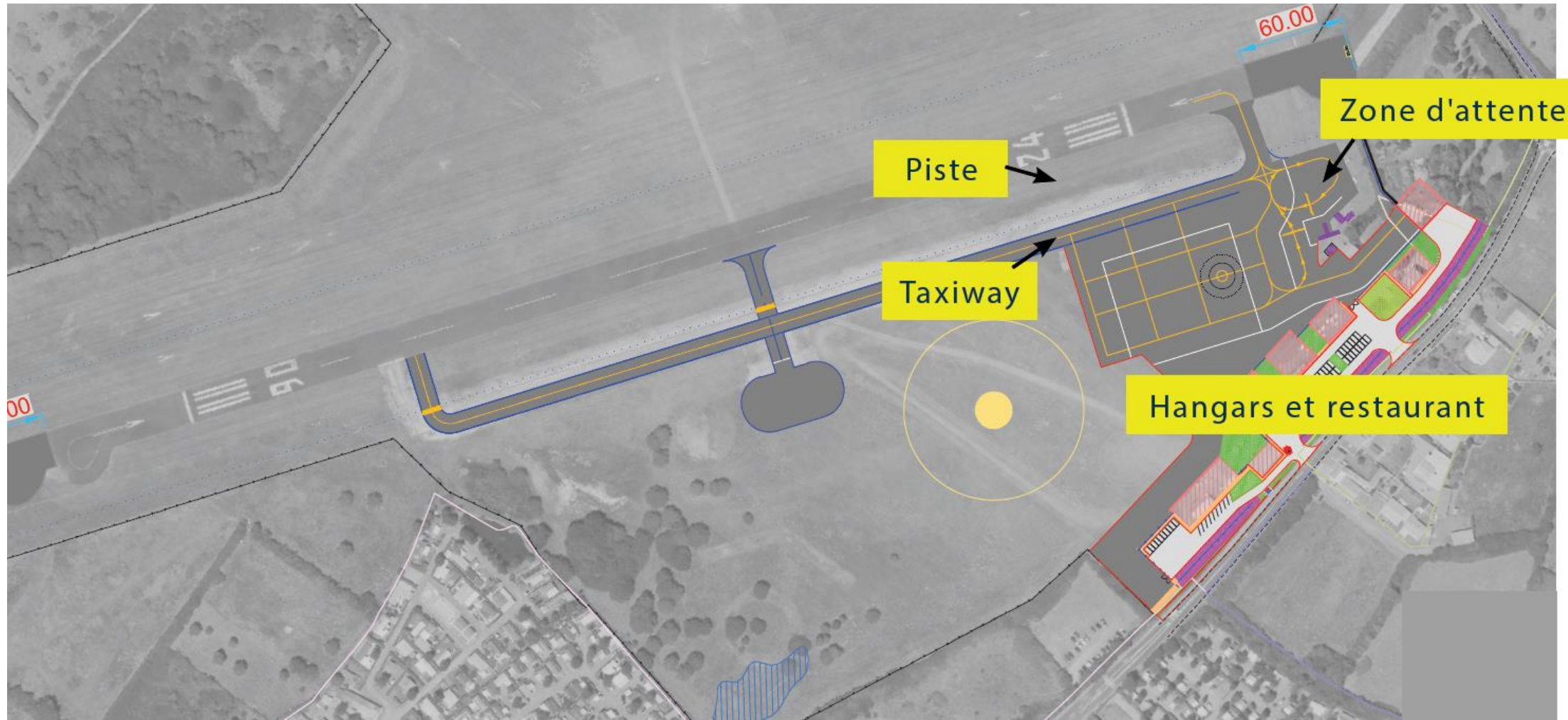
- Enrober le **taxiway** actuellement en terre pierre (10 000m²) créé en 2015
- Etendre de **14 000m²** les surfaces de stationnement des avions,
- Extension de la piste à **chaque extrémité** (40 mètres à l'ouest et 60 mètres à l'est),
- Optimiser les circulations d'avions autour de la **station d'avitaillement**,
- Construire des **zones de stationnement** dédiées aux aéronefs (deux hangars de 600m²),
- Structurer une **zone d'accueil** (escale + restaurant de 300m²) et **2 hangars**,
- Sécuriser les accès au site et les stationnements des particuliers/usagers.



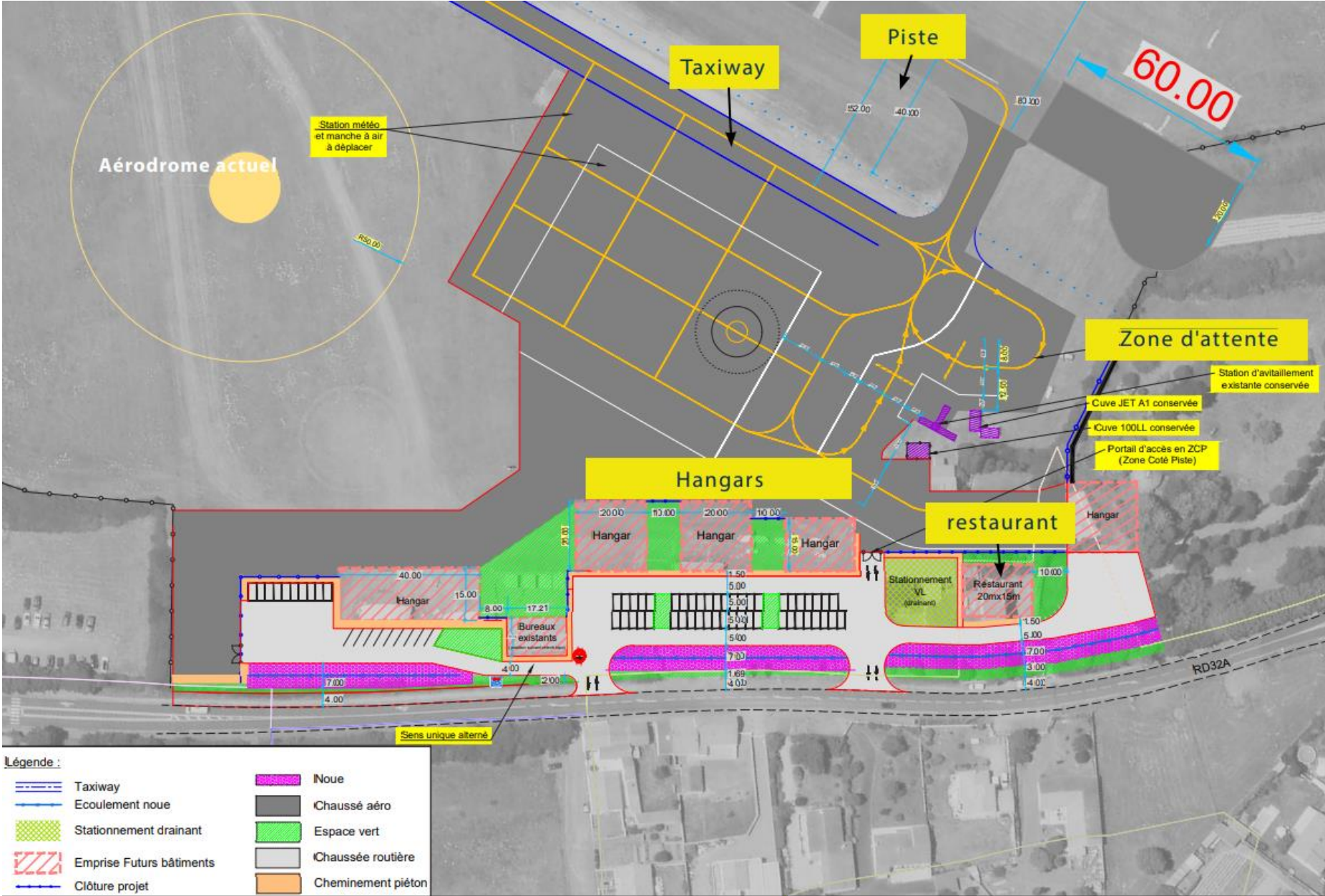
Budget prévisionnel, **4 millions d'euros HT** (hors foncier)



Avant projet

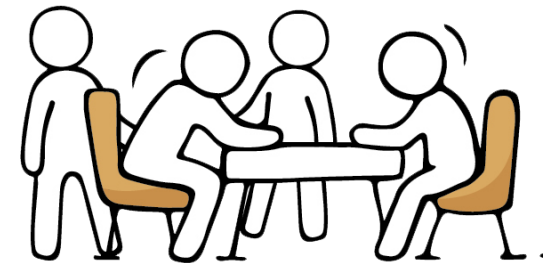


Avant projet





ÉCHANGER AUTOUR DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET ET IDENTIFIER DES PREMIÈRES MESURES D'ATTÉNUATION DE CES IMPACTS



LES IMPACTS POTENTIELS DE L'AVANT-PROJET SUR SON ENVIRONNEMENT

Les règles du jeu

OBJECTIFS

Identifier avec les riverains de l'aérodrome, les impacts potentiels de l'avant-projet sur son environnement et sur le cadre de vie et proposer des premières mesures d'atténuation de ces impacts.



40'min



En sous-groupe



Compléter le support



Les incidences potentielles du projet sur son environnement

Remplissez sur cette fiche les incidences potentielles identifiées et les mesures de réduction que vous imaginez

INCIDENCES IDENTIFIÉES	MESURES DE RÉDUCTION
ENVIRONNEMENT	
CADRE DE VIE	



PARTAGER UN SOCLE DE CONNAISSANCES COMMUN SUR LES MODALITÉS D'USAGES DU SITE



LES MODALITÉS D'USAGES DU SITE

L'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)

Informations générales

L'AOT est une autorisation délivrée à titre temporaire, précaire et révoquant moyennant une redevance. Elle intervient afin de permettre l'occupation d'une dépendance sur le domaine public.

Sociétés implantées sur l'aérodrome qui disposent aujourd'hui d'une AOT :

- **L'Aéroclub de Vendée** – Association loi 1901 qui gère l'école de pilotage et assure des vols d'initiation. Il propose des vols de découverte. Il assure également la gestion de l'aérodrome pour le compte des Sables d'Olonne Agglomération,
- **Vendée Aviation** - transport occasionnel de passagers, baptêmes de l'air, tractage de banderoles,
- **Vendée Évasion** - parachutisme,
- **Les Ailes Vendéennes** – ULM et autogire, pour des baptêmes de l'air.



Source : INGEROP

LES MODALITES D'USAGES DU SITE

L'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)

Modalités d'application



- **Vendée Aviation et Vendée Evasion**

- ✓ AOT 1 = 2029

- ✓ AOT 2 = 2041

- ✓ AOT 3 = 2041

- ✓ AOT 3bis = 31 décembre 2022

- ✓ AOT 4 = 2041

- **Les Ailes vendéennes**

- ✓ AOT D = juin 2023, renouvelable 2 fois 1 an

LES MODALITES D'USAGES DU SITE

L'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)

Modalités d'application

1. Le dépôt des manifestations d'intérêt (candidatures) auprès des Sables-d'Olonne Agglomération.
 - L'AMI est publié dans un journal d'annonces légales
 - L'instruction des candidature est assurée par l'Agglomération
 - Avant notification, le projet est présenté en charte de bonne conduite
2. Le fonctionnement d'une AOT sur le site
 - Location à titre précaire d'un terrain nu
3. Les modalités financières associées à une AOT : en contrepartie de l'AOT, l'occupant verse une redevance à la collectivité et s'acquitte des charges, impôts et contributions de toutes natures dont il est redevable

Montant perçu en 2022 = **5 984€ TTC**

LES MODALITÉS D'USAGES DU SITE

La Charte de Bonne Conduite

L'aérodrome est :

- géré par l'Aéroclub de la Vendée pour le compte des Sables d'Olonne Agglomération, par un « **sous-traité de gestion** »
- en Circulation Aérienne à Vue, c'est-à-dire accessible en journée aéronautique à tout aéronef, sous réserve du respect de la **capacité de la piste, du code de l'aviation et de la charte de bonne conduite**

La Charte de bonne conduite :

- Date de **2014** (1^{ère} version). Elle est **actualisée si besoin tous les ans** sous l'égide de la Sous - Préfecture
- Est établie et validée par les **différents partenaires** (représentants des collectivités locales, représentants des utilisateurs de l'aérodrome, représentants des associations loi 1901)
- S'applique à tous **les résidents de l'aérodrome** (occasionnels et réguliers)
- Le suivi de son application est réalisé sous l'égide de la **Sous-Préfecture de Vendée**

LES MODALITÉS D'USAGES DU SITE

La Charte de Bonne Conduite

Extrait page 2 « Respect des consignes » : « les signataires du présent document, conscients que l'activité d'une aviation légère et sportive ne peut s'exercer sereinement sans tenir compte des aspirations légitimes au calme des riverains, s'engagent, chacun en ce qui le concerne, à respecter les mesures édictées dans ce document. »

Mesures pour les signataires :

- **Relation régulière** entre l'Agglomération, les usagers et les riverains pour entretenir le dialogue
- Rencontre **au moins une fois par an** avec le comité de suivi pour d'éventuels aménagements

Mesures pour les associations aéronautiques :

- Sensibilisation des élèves pilotes, adhérents et utilisateurs à l'environnement particulier du site

Mesures pour les nouvelles activités :

- **S'inscrire dans le cadre de cette présente charte**

Mesures pour les riverains :

- Réaliser ses **réclamations** par écrit à l'aide du formulaire joint à la Charte de bonne conduite

LES MODALITÉS D'USAGES DU SITE

La Charte de Bonne Conduite

Mesures pour les aéronefs :

- Doter et utiliser progressivement les appareils équipés d'un **réducteur de bruit**
- Respecter les recommandations techniques pour minimiser les émissions sonores
- Privilégier les **décollages côté mer**
- Respecter les horaires **recommandés** : 9h-12h30 15h30-19H

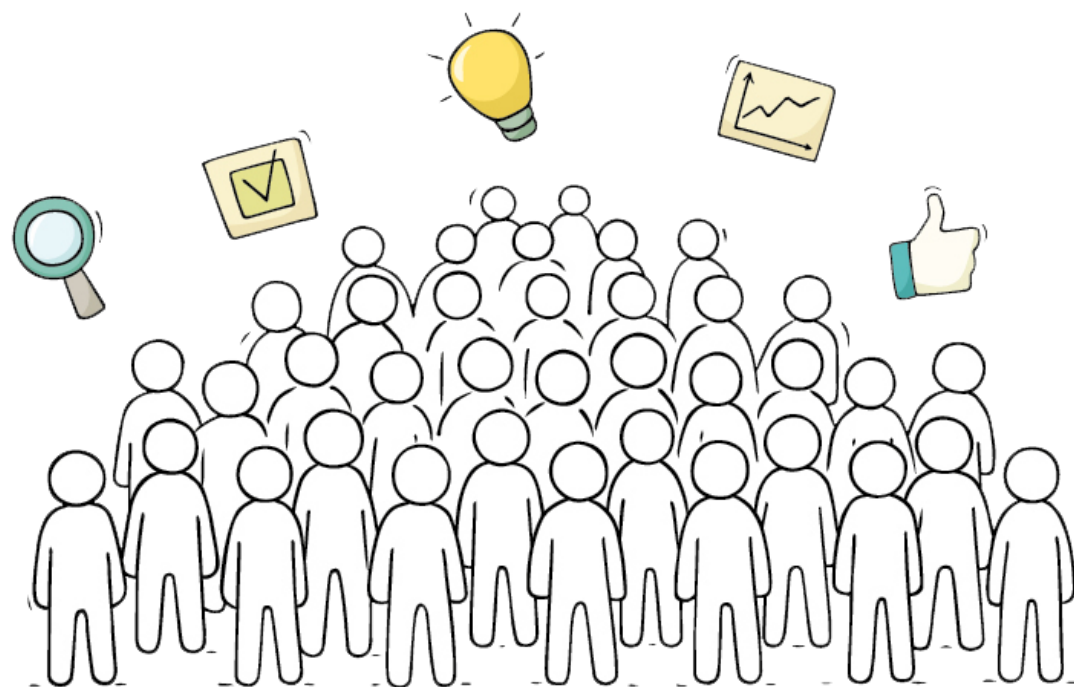
Mesures pour le parachutisme :

- Lors de la réunion de suivi de la charte du 10 décembre 2013, les membres de la commission de suivi se sont entendus sur une extension « horaires spécifiques » : 9h-12h30 14h30-21H

- Comment intégrer le comité de suivi de la charte de bonne conduite ?
 1. Se constituer en association
 2. Se manifester auprès de la Sous-Préfecture de la Vendée

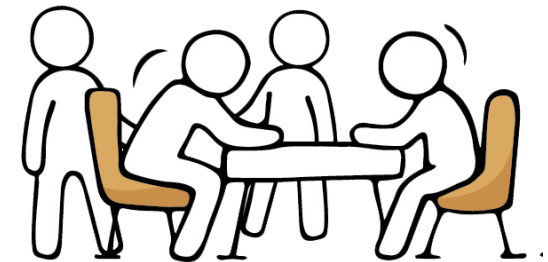


ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS





RECUEILLIR LES ATTENTES DU PUBLIC CONCERNANT LES MODALITÉS D'INFORMATION DANS LA POURSUITE DU DIALOGUE



LES MODALITÉS D'INFORMATION DU PUBLIC JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les règles du jeu

OBJECTIFS

Recueillir les attentes des riverains du site sur les modalités d'information et de communication pour la poursuite du dialogue



20 min



En sous-groupe



Compléter le support

À quelles étapes du projet ?

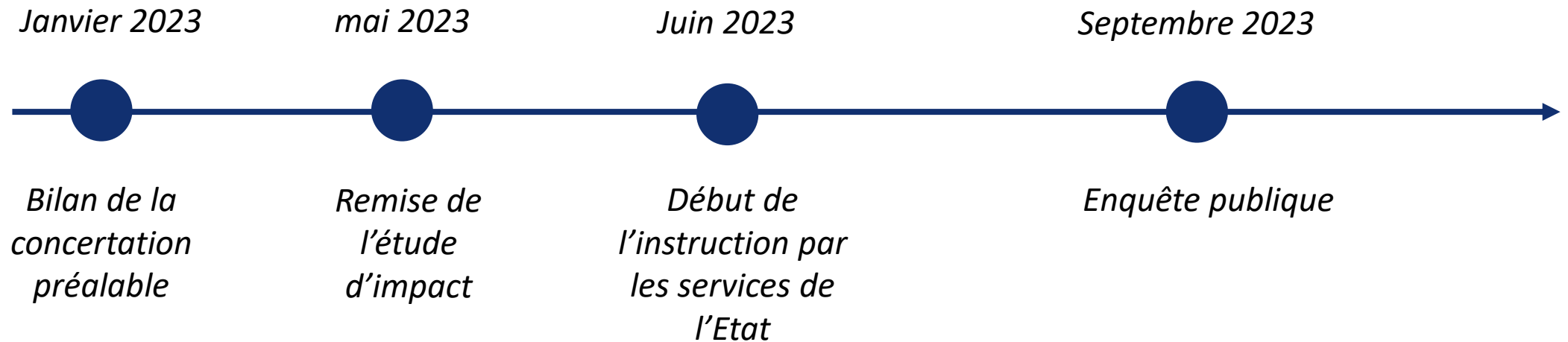
Comment souhaiteriez-vous être informé de la suite du projet ?

Par quels moyens ? Sur quels canaux d'information ?

Sur quels sujets ?

Périmètre de diffusion ? Quels acteurs doivent être intégrés ?

LA SUITE DU PROJET



L'enquête publique : une nouvelle phase de concertation

L'enquête publique a pour objectif d'informer le public et de recueillir ses observations et ses propositions, préalablement à certaines décisions ou opérations. C'est un moment durant lequel chacun peut et/ou doit s'exprimer et donner son avis.



Conclusion

Merci pour votre participation